



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1733
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

**Boucllement du crédit de 1 044 100 francs destiné aux travaux d'aménagement
du sentier des Saules, voté le 17 février 2015 (PR-1084), abandonné avec
dépenses et sans demande de crédit complémentaire (PR-1733)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 77 oui

Article premier. – Le crédit destiné à l'aménagement du sentier des Saules, voté le 17 février 2015 (PR-1084), est abandonné avec dépenses à hauteur de 15 815,70 francs et bouclé sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alpha Oumar Dramé

Le Président :

Ahmed Jama